

NOTRE DAME DES DOUZE APÔTRES- CONCARNEAU

*Beuzec-Conq, Concarneau, Elliant, Kernével, Lanrieg, Le Passage, Melgven,
Rosporden, St Philibert, Saint-Yvi, Tourc'h, Trégunc*



N°268– du 18 au 24 janvier 2026

« Voici l'Agneau de Dieu, qui enlève le péché du monde » (Jn 1, 29-34)

Loi sur la fin de vie

Le Sénat examine du 20 au 26 janvier, une proposition de loi sur « l'aide à mourir ». S'il était adopté le 28 janvier, ce texte, parmi les plus permissifs au monde, menacerait les plus fragiles et remettrait en cause le respect dû à toute vie humaine. Pour aider à notre réflexion, voici le texte que publiait à ce sujet la CRCF le 15 mai 2025.

Tribune de la Conférence des Responsables de Culte en France (CRCF) sur la fin de vie : les dangers d'une rupture anthropologique

La Conférence des responsables de culte en France (CRCF) – catholique, protestant, orthodoxe, juif, musulman et bouddhiste – alerte solennellement sur les graves dérives qu’implique la proposition de loi introduisant dans la législation française un « droit à l’aide à mourir ». Derrière une apparente volonté de compassion et d’encadrement, ce texte opère un basculement radical : il introduit légalement la possibilité d’administrer la mort – par suicide assisté ou euthanasie – en bouleversant profondément les fondements de l’éthique médicale et sociale.

1. Un langage qui travestit la réalité. La terminologie choisie – « aide à mourir » – masque la nature véritable de l’acte : l’administration volontaire d’un produit létal. Ce vocabulaire euphémisant, que la Haute Autorité de Santé elle-même qualifie de source de confusion éthique, dénature les mots pour désamorcer la gravité morale de l’acte. Qualifier une mort administrée de « naturelle » est une contrevérité qui vise à anesthésier les consciences et affaiblir le débat public.

2. Une rupture avec l’essence du soin. L’intégration de l’aide à mourir dans le Code de la santé publique constitue un dévoiement de la médecine. Elle heurte frontalement le serment d’Hippocrate et le principe fondamental du soin, qui vise à soulager, sans jamais tuer. De nombreux soignants expriment leur désarroi : être chargés de provoquer la mort d’un patient constitue une transgression radicale de leur mission, et risque d’instaurer une culture de la mort là où la médecine s’est toujours construite comme un service de soin à la vie.

3. Des garanties éthiques et procédurales gravement insuffisantes. Le texte actuel permet à un seul médecin d’autoriser un acte létal, sans procédure collégiale, ni évaluation psychiatrique. La Haute Autorité de Santé, dans ses avis successifs, insiste pourtant sur la nécessité absolue d’un discernement partagé, pluridisciplinaire, long et encadré. Le délai d’instruction de 15 jours suivi, le cas

échéant, d'un délai de réflexion de seulement 48 heures – voire moins – va à l'encontre de tous les standards internationaux. Cette précipitation est indigne d'une décision irréversible et de la gravité de l'enjeu.

4. Une menace directe pour les plus vulnérables. L'instauration de ce « droit » risque d'exercer une pression sourde mais réelle sur les personnes âgées, malades ou en situation de handicap. La seule existence d'une telle option peut induire chez des patients une culpabilité toxique – celle d'« être un fardeau ». Dans les pays où l'euthanasie a été légalisée, les demandes ne cessent d'augmenter, et on observe une baisse inquiétante de l'investissement dans les soins palliatifs. Ainsi la promesse d'un accompagnement digne tend à s'effacer derrière une option terminale présentée comme solution.

5. Une atteinte à l'équilibre entre autonomie et solidarité. La loi proposée consacre l'autonomie individuelle au détriment des liens familiaux et sociaux. Elle érige l'autodétermination individuelle en absolu en écartant toute information ou consultation de proches, de l'équipe soignante, et tout accompagnement spirituel ou psychologique. Ce faisant, elle ne tient aucun compte de la dimension relationnelle et interdépendante de l'existence humaine. Ce choix solitaire risque fort d'occasionner des traumatismes et de blessures durables, notamment dans le cas d'une découverte *a posteriori* du décès d'un proche aidé au suicide ou euthanasié.

Un appel à la responsabilité politique et humaine

Devant cette possible rupture anthropologique, la CRCF appelle les parlementaires à faire preuve de discernement. Légaliser la mort administrée ne sera pas un progrès, mais une régression éthique, sociale et médicale. Il faut choisir l'investissement dans les soins palliatifs, la formation à l'écoute, l'accompagnement global des personnes jusqu'à la fin de leur vie. Ce choix est celui de l'humanité contre l'abandon, de la relation contre la solitude, du soin contre la résignation.

Antony BOUSSEMART, Co-président de l'Union bouddhiste de France

Mgr Dimitrios, Président de l'Assemblée des évêques orthodoxes de France

Chems-Eddine HAFIZ, Recteur de la Grande Mosquée de Paris

Haïm KORSIA, Grand Rabbin de France



Pasteur Christian KRIEGER, Président de la Fédération protestante de France

Mgr Eric de MOULINS-BEAUFORT, Président de la Conférence des évêques de France

DANS LA PAROISSE

Ouverture des églises :

- Église Sts Pierre et Paul de Melgven : tous les jours de 9h30 à 17h30 ;
- Église St Marc de Trégunc le mercredi, messe à 9h00 suivie du chapelet ; et ouverture de l'église de 10H à 12H ;
- Église St Gilles d'Elliant : tous les jours de 10h30 à 17h.
- Église Notre Dame de Rosporden : le jeudi de 10H à 11H30 ; et chapelet

le samedi à 10H00 ;

- **Église St Guénolé Concarneau centre** : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h30 à 11h30. Le jeudi, présence d'un prêtre de 16h à 17h30 (confessions possibles) : exposition du Saint Sacrement et messe à 17h30 ;
- **Chapelle de la Croix** (5 quai de la Croix à Concarneau) : ouverte de 9h30 à 18h00.

Mercredi 21 janvier à 16H30 à la chapelle de la Croix : méditation chrétienne.

Le secrétariat paroissial change de numéro : c'est désormais le 07 54 75 29 09

Comme annoncé lors de la messe du 1^{er} dimanche de l'Avent, **Pierre BIAMBA**, paroissien avec son épouse Carole dans la CCL de Rosporden, sera **ordonné diacre le dimanche 1^{er} février prochain à 15H00 à la Cathédrale de Quimper**. Celles et ceux qui souhaitent manifester leur soutien et leur amitié à Pierre à cette occasion peuvent participer au cadeau de la Paroisse en déposant leur participation à la cagnotte dans une enveloppe à l'accueil St Guénolé à Concarneau, ou en les donnant à nos délégués (*Chantal TOULLEC et René GASNIER*) ou encore à nos diacres : Christian et Jean-Dominique.

HORAIRES DES MESSES

MESSES EN SEMAINE

	Mercredi 21 janvier Ste Agnès	St Marc - Trégunc	09H00
	Le jeudi 22 janvier St Rémi	St Guénolé- Concarneau	17H30
	Vendredi 23 janvier St Honorat	St Guénolé- Concarneau	09H00

MESSES DES DIMANCHES ET FÊTES

3^{ème} dimanche du temps Ordinaire	Samedi 24 janvier St François de Sales	St Budoc Beuzec - Concarneau	18H00
		Notre Dame Rosporden	
	Dimanche 25 janvier <i>Dimanche de la Parole de Dieu</i>	St Marc - Trégunc	9H30
		St Cornély – Tourc'h	10H30
		St Guénolé Concarneau centre	11H00

NOUS PRIONS POUR EUX

Leurs obsèques ont été célébrées cette semaine : Léonie CADIOU et Françoise HERLÉDAN à Ste Anne du Passage ; Myriam PINCHON et Maryvonne STÉPHANT à N-Dame Rosporden ; Alice BOURHIS à St Marc Trégunc ; René LE MANCHEC à St Gilles Elliant ; Marc SALOMON et Réjane HÉRROU à St Philibert Trégunc.

DANS LE DIOCÈSE

A noter déjà : les dates du prochain pèlerinage diocésain à Lourdes du 13 au 17 avril 2026 (du 12 au 18 pour les malades). L'animation spirituelle du pèlerinage est assurée par notre paroisse. Pour avoir les premières informations, vous pouvez déjà contacter Chantal TOULLEC : chantaltoulliec.nd12a@gmail.com ou Antoinette GUILLOU (pour les malades) au 06 16 53 80 59

« Chanter la Messe 2026 : apprentissage et répétition de chants liturgiques » - Chaque année, la commission diocésaine de musique liturgique (CDML) invite toutes les personnes intéressées par le chant liturgique à une demi-journée d'apprentissage

et de répétition. Au programme de cette édition : Les ordinaires, en particulier le Gloria. Le contenu de chaque demi-journée est le même.



Au choix deux dates et trois lieux :

- **Samedi 31 janvier 2026** : 09h30 à 12h00 – Guiclan- Centre missionnaire St Jacques ou 14h00 à 16h30 – Châteaulin- Juvénat Notre-Dame.

- **Samedi 7 février 2026 de 14h00 à 16h30 – Maison paroissiale de Rosporden**

L'inscription est gratuite mais nécessaire. Un livret de partitions sera remis sur place à chaque participant. Lien pour les inscriptions : <https://forms.gle/VxjT59soSbrDxddBA/> Ou par mail à liturgie@diocese-quimper.fr

Du 18 au 25 janvier 2026 : Semaine de prière pour l'unité des Chrétiens. Nous sommes invités à prier ensemble pour l'unité de l'Eglise. Le thème de l'année est tiré de cette citation : « *Il y a un seul corps et un seul Esprit, de même que votre vocation vous a appelés à une seule espérance* » Ephésiens 4, 4. Plusieurs rendez-vous sont prévus à Quimper :

- **Samedi 17 janvier** : célébration œcuménique au Temple rue de Kergariou ;
- **Samedi 24 janvier** à 18H30 : vêpres orthodoxes à la chapelle de Cuzon ;
- **Dimanche 25 janvier** à 18H30 : messe à l'église de Locmaria.

Prière pour l'unité des chrétiens

Seigneur Jésus,
qui à la veille de mourir pour nous,
as prié pour que tous tes disciples soient
parfaitement un,
comme toi en ton Père, et ton Père en toi,
fais-nous ressentir douloureusement l'infidélité de notre désunion.



Donne-nous la loyauté de reconnaître et le courage
de rejeter ce qui se cache en nous d'indifférence,
de méfiance, et même d'hostilité mutuelle.

Accorde-nous de nous rencontrer tous en toi,
afin que, de nos âmes et de nos lèvres,
monte incessamment ta prière pour l'unité des chrétiens,
telle que tu la veux, par les moyens que tu veux.

En toi, qui es la charité parfaite,
fais-nous trouver la voie qui conduit à l'unité,
dans l'obéissance à ton amour et à ta vérité.
Amen.

Vous avez une question, une demande...vous souhaitez recevoir l'agenda par mail... :
adressez-vous à : paroisse.concarneau@gmail.com

Où à l'accueil rue des écoles à Concarneau, ouvert les lundis, mardis, jeudis et vendredis
de 9h30 à 11h30. Tel : 07 55 64 97 72

Site Internet paroissial : <https://www.paroisse-concarneau-rosporden.fr/>

